

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21 220 GEVREY CHAMBERTIN

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](http://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### REUNION DU 8 NOVEMBRE 2016 – NOIRON SOUS GEVREY

Date de la convocation : 19 octobre 2016

Le huit novembre deux mil seize à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Noiron sous Gevrey, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean François.

Nombre total de délégués : 86

Nombre de voix au total : 116

Nombre de délégués titulaires présents : 39

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 55

Présents : Mesdames et Messieurs Didier VOYE, Sylvie CLAIRET, Patrice ANDRIEUX, Alain LEFEVRE Josiane MASSON, Christian FEUILLAT, Charles SIRUGUE, Jean Luc LOIZON, Jean Luc BOILLIN, Dominique BEAUPOIL, Jérôme TOUCHARD (procuration de M. DOISNEAU), Gérard TARDY (6 voix), Hubert POULLOT (6 voix) Christophe ALLEXANT (6 voix), Maurice MAILLOT, Karine DELABAYE, Alban JOURDHIER, Patrick JACQUET, Gérard PAILLET, Jean-François COLLARDOT, Bernard BOUILLOT, Amédée MEBARKI, Gérard BERTHOZ, Didier LEVEQUE, Pierre LEVEQUE, Noël GUEDENEY, Dominique DUMONT, Yves PROST, Alain NOIROT, Jean MONIN, Bernard PAUTET, Pascal VIARD, Renzo PAPUCCI, Jean Claude BROUILLON, Denis PENNING, Edouard TRAPET, Jean Pierre COFFIN, Maurice CHEVALLIER, Daniel GEOFFROY.

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Marc JOINIE, Céline TONOT, Bernard BOURGEON, Benoit FRANET, Noëlle MINARD.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 17 mars 2016
- Etudes Morphologiques :
  - Démarche opérationnelle sur la Vouge et la Varaude - Prises de vues aériennes
  - Démarche opérationnelle sur la Vouge et la Varaude - Rendu de la phase 3
  - Lancement de la démarche sur la Cent Fonts
- Etudes sur les continuités écologiques de la Cent Fonts naturelle
  - Lancement de la démarche sur le moulin Bruet
  - Rendu de l'étude sur le moulin aux Moines
- PPRE :
  - Dernière tranche du PPRE 2011-2015
  - Première tranche du PPRE 2016-2020
- Affaires diverses
  - Vouge à Villebichot
  - Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey
  - Bilan du contrat de bassin Vouge
  - Etude sur la ZH de la Noire Potte (Appel à projet GEMAPI)

- Compétence GEMAPI
- Pluviométrie et hydrologie 2016

\*\*\*\*\*

M. COLLARDOT explique que MM GAME et MORELLE, représentants de l'APPMA de l'Arc en Ciel, participent ce soir aux travaux du SBV. Il remercie la municipalité de Noiron sous Gevrey pour son accueil et transmet la parole à M. ROBIOT, 1<sup>er</sup> adjoint qui tient à excuser le maire pris par ailleurs. Celui-ci présente la commune et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié en fin de réunion.

### **I - Etude Morphologique – Présentation de la démarche par le BE Artélia**

#### 1. Démarche opérationnelle sur la Vouge et la Varaude

Le Président précise que le rendu final de la démarche sera fait par M. AMENDOLA, du bureau d'études ARTELIA. Il donne la parole à M. BOILLIN Nicolas qui rappelle succinctement la genèse du projet et explique que le CoPil qui s'est réuni le 15 septembre 2016 souhaite la mise en œuvre des travaux sur 3 sites (cf. ci-après) dans les prochaines années (2018 à 2020).

M. BOILLIN Nicolas précise que dans le but d'accompagner la démarche auprès du plus grand nombre, ceci avant le lancement des travaux, trois films (prises de vues par drone) ont été réalisés au cours des dernières semaines. Celui concernant le site de la Varaude à Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle est diffusé au conseil syndical. L'assemblée se félicite de la qualité des prises de vues.

L'ensemble des documents, plaquettes de communication et films sont disponibles sur le site internet du bassin de la Vouge.

Le Président transmet la parole au BE ARTELIA qui présente la fin de la mission (**cf. présentation en annexe**).

M. AMENDOLA précise que les trois sites retenus pour la renaturation sont :

- La Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine sur 620 ml (chenal central puis rive gauche),
- La Varaude à Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle sur 1540 ml (deux rives),
- La Varaude à Tarsul / Izeure sur 600 ml (rive gauche uniquement).

Pour des coûts respectivement estimés à :

- 110 K€ HT,
- 290 K€ HT,
- 160 K€ HT.

M. AMENDOLA rappelle qu'il n'y aura aucune in fluence négative en période de hautes eaux et qu'il est proposé de réaliser les travaux en 2018, 2019 et 2020.

A la suite de la présentation, un débat s'engage :

- M. POUILLLOT comprend l'intérêt de la démarche et s'interroge sur la date de la réalisation des travaux,
- M. AMENDOLA répond que les aménagements devront se faire en période d'été (août – octobre) ; il précise que les banquettes bougeront nécessairement au fil du temps,
- M. BOILLIN Nicolas rappelle la réalisation des travaux au Moulin Salbreux qui étaient semblables à ceux présentés ce soir,
- M. AMENDOLA explique toute l'importance de la végétation dans le maintien des aménagements,
- M. BOILLIN Nicolas précise que le cofinancement sera de 80% du montant HT ; il précise qu'une avance remboursable (sur 10 ans) pour le reliquat devrait être également assurée par l'AERM&C
- M. LEFEVRE s'interroge sur la pérennité des aménagements,
- M. AMENDOLA, précise qu'au-delà des ajustements mineurs qui se feront naturellement jour, ceux-ci ne « bougeront » pas,
- M. LOIZON explique que les agriculteurs ont participé et acté la démarche ; il précise que le point « non négociable » de non aggravation des inondations a été pris en compte dans la démarche,
- M. POUILLLOT s'inquiète de l'emprise foncière,
- MM LOIZON et BOILLIN Nicolas précisent que ce point est solutionné dès lors où un courrier officiel de la DDT explique que les bandes enherbées n'auront pas à être déplacées dans le cas de travaux envisagés par le SBV,

- M. LOIZON rappelle que l'entretien [à terme] de la végétation est un point sur lequel des échanges doivent être menés.

A la suite du débat, la deuxième plaquette de communication sur cette démarche est distribuée au comité syndical.

Le Président invite les délégués à diffuser l'information sur les résultats de l'étude dans leurs conseils municipaux respectifs.

## 2. Lancement de la démarche sur la Cent Fonts

Le Président donne la parole à M. LANIER.

Il explique que le Contrat de Nappe Dijon Sud a été signé le 19 mai dernier. Il dit que suite au départ de Mademoiselle Julie PILOUSU le 31 mai, Mademoiselle Gwendoline MOMBERTRAND l'a remplacée au poste de chargée de missions de l'Inter CLE Vouge-/ Ouche depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Il précise que l'une des actions programmées, concerne la restauration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts naturelle entre le Moulin des Etangs (Féney) et le Moulin Bruet (Saulon la Rue). Eu égard à la proximité des projets et la nécessité de mener la réflexion technique en parallèle, il a été jugé pertinent (économiquement) de regrouper cette action avec l'étude de restauration de la continuité sur le Moulin Bruet.

L'étude aura pour objectifs :

- la restauration de la libre circulation des espèces aquatiques,
- la restauration morphologique de la rivière (diversité des vitesses d'écoulement, des hauteurs d'eau, de la ripisylve, ...) favorable à la vie piscicole,
- le maintien des prélèvements (tout usage confondu) dans un contexte de réchauffement climatique attendu dans les prochaines décennies.

Le Dossier de Consultation des Entreprises est rédigé. L'appel d'offres devrait être engagé très prochainement.

## **II - Etudes sur la continuité écologique de la Cent Fonts naturelle**

### 1. Lancement de la démarche sur le moulin Bruet

Cf. point ci-avant.

### 2. Rendu de l'étude sur le moulin aux Moines

L'étude s'est achevée par la réunion du Comité de Pilotage (propriétaires, ONEMA, DDT21, FDPMA21, SBV) le 10 octobre dernier. A cette occasion, le chargé d'études a présenté les différents scénarii d'aménagements envisageables sur l'ouvrage permettant l'atteinte de l'objectif. Les propriétaires ont ainsi été informés des conclusions de l'étude.

Dans les prochaines semaines, une phase administrative (rédaction et dépôt en DDT21 du Dossier Loi sur l'Eau pour instruction) sera engagée et sera suivie d'une phase de consultation des entreprises afin d'entreprendre des travaux en période favorable (basses eaux soit juin-septembre 2017).

## **III – Travaux en rivières**

Le Président demande à M. PAPILLON de présenter successivement la fin des travaux du 2<sup>ème</sup> PPRE et le lancement du 3<sup>ème</sup>.

### 1. PPRE 2011 - 2015

Il explique que le PPRE 2011-2015 est terminé depuis la fin du mois d'octobre (fin de la tranche conditionnelle). Les coûts investis pour ce programme sont inférieurs à ceux du PPRE précédent. En effet, les travaux ont consisté à un entretien régulier et non plus à la restauration de la ripisylve (pérennisation des gros travaux effectués lors du premier programme). Il précise qu'un récapitulatif financier a été réalisé et qu'il est possible de connaître les sommes engagées par tronçons, pour les travaux d'urgences, pour travaux de diversification... Près de 350 K€ ont été engagés durant les cinq dernières années. Il est proposé de transmettre ce bilan financier (en format PDF) aux délégués et aux collectivités adhérentes au SBV.

## 2. PPRE 2016 - 2020

L'arrêté préfectoral du PPRE 2016-2020 a été signé le 8 août 2016. M. PAILLON précise que dans celui-ci, il est inscrit que « Le pétitionnaire informera les riverains des droits et obligations qu'entraîne la réalisation de l'entretien par un syndicat dans le cadre d'une DIG, notamment au regard du droit de pêche .... Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée. ». C'est la raison pour laquelle des courriers ont été envoyés à chacun des propriétaires sur leur volonté (ou non) de laisser intervenir le SBV. Il explique que certains refus ont été enregistrés. Le SBV a informé les communes sur lesquelles l'interdiction a été prononcée.

M. BOILLIN Nicolas tient à préciser que :

- l'information directe auprès des propriétaires se substitue à l'enquête publique organisée lors des deux précédents PPRE,
- la question devra se poser dans cinq ans, sur le lancement de travaux sur des parcelles non entretenues par le SBV (surcoût, responsabilité).

M. PAILLON énonce les cours d'eau sur lesquels il y aura des travaux durant la prochaine campagne :

- la Vouge entre le délaissé d'Esbarres et le bois des Vingt Journaux,
- la Biètré, entre la confluence avec la Vouge et la ferme de l'Abbayotte,
- la Cent Fonts, entre l'abbaye de Cîteaux et la Forgeotte,
- la Varaude, entre Tarsul et Bessey-les-Cîteaux,
- la Raie du Pont.

L'appel d'offre s'est terminé le 27 octobre. Seule l'entreprise CHENOT a répondu. L'estimatif des travaux en tranche ferme s'élevait à environ 18 000 € HT, correspondant peu ou prou à la proposition. M. PAILLON explique que des comités géographiques seront organisés au cours du mois de novembre afin de présenter les travaux.

## **VII - Affaires diverses**

### a. La Vouge à Villebichot

M. PAILLON explique que le 15 septembre dernier, deux ans après les premiers travaux, les banquettes ont été inaugurées. A cette occasion, M. GRAPPIN est revenu sur l'historique du lavoir et M. COLLARDOT a rappelé les divers conventions signées entre le SBV et la commune afin d'ouvrir les vannes quelques mois dans l'année. Il illustre son propos par des planches photographiques.

### b. Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey

#### i. Longecourt en Plaine

Le projet de restauration de la morphologie sur l'Oucherotte est abandonné, suite à une conversation téléphonique entre MM DE SAINT SEINE et COLLARDOT, le 24 juin. Le SBV a signifié ce refus le 29 juin, à la mairie de Longecourt en Plaine et à M. DE SAINT SEINE.

#### ii. Aiserey

Un CoPil, créé à l'initiative du SBV s'est réuni le 9 septembre 2016. Le SBV a proposé une déconnexion de l'Oucherotte et du plan d'eau de nature à répondre à leurs attentes et enjeux du site (agrément, pêche et inondations). La commune doit prendre une délibération visant à entériner cette décision. M. VOYE précise que celle-ci sera prise en décembre.

L'AERM&C subventionnerait le projet à hauteur de 80 % dans le cadre du contrat de travaux (cf. ci bilan du contrat) sous réserve de la validation du projet par la municipalité d'Aiserey, notamment pour la désignation du SBV en tant que maître d'ouvrage.

Pour information, le projet devra répondre aux objectifs suivants :

- la conservation du plan d'eau pour l'image de la commune et l'activité pêche,
- la déconnexion du plan d'eau et du cours d'eau,
- la modification du seuil aux Sirènes,
- la création d'un lit adapté au débit de l'Oucherotte.

c. Bilan du contrat de bassin Vouge

M. LANIER rappelle que la mise en œuvre du Contrat de Bassin Vouge s'est achevée le 17 juillet 2014. Il dit que le bilan du document fait partie intégrante de la démarche. La première partie a été rédigée en interne, la seconde, par le biais de l'embauche d'une chargée de mission du 15 mars et le 14 juillet 2016.

La démarche a nécessité :

- la rencontre de 40 acteurs et 24 entretiens directs,
- la sollicitation de 84 acteurs à un questionnaire électronique (taux de retour de 50 % !),
- le traitement et l'analyse des données recueillies,
- la rédaction du document final.

La conclusion de cette analyse montre que « La mise en place d'un Contrat de Rivière multithématiques, porté par le Syndicat de Bassin versant de la Vouge sur l'ensemble du territoire, est l'hypothèse la plus favorable pour une gestion globale et cohérente de l'eau (milieux et ressources), au niveau territorial. »

Le document définitif du bilan du contrat est en version intégrale (160 pages) téléchargeable à l'adresse : [http://www.bassinvouge.com/contrat\\_bassin.html](http://www.bassinvouge.com/contrat_bassin.html)

Suite à la présentation du document devant le Comité de Rivières le 12 juillet dernier, ses membres ont délibéré et approuvé le bilan du Contrat de Bassin Vouge.

A cette date, l'engagement d'un nouveau contrat de bassin Vouge 2017-2022 et les financements de l'agence de l'eau RM&C semblaient « acquis » jusqu'à la réception d'informations transmises le 13 septembre indiquant que :

- les travaux de rivières ne pourraient plus être aidés en dehors d'un contrat,
- aucun contrat ne pourrait être signé avant 2019. Le 10<sup>ème</sup> programme d'intervention s'achevant en 2018, de nouvelles règles de financement seraient redéfinies dans le 11<sup>ème</sup> programme par la suite.

Ces éléments ont été évoqués lors du dernier Bureau du SBV du 22 septembre 2016. Il a été validé par ses membres, le principe d'une réponse commune du SBV et de la CLE, sollicitant un rendez-vous avec le délégué régional de l'Agence de l'Eau RM&C.

Le courrier daté du 30 septembre 2016 a trouvé un écho favorable puisqu'un rendez-vous a été pris pour le 3 novembre dernier.

Lors de cet échange constructif et sur la base d'un programme d'actions ambitieux présenté par le SBV, l'Agence de l'Eau propose finalement de signer un « contrat de travaux » sur la période 2017-2018.

Sur cette période (dans l'attente du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention), cette contractualisation permettrait le financement des travaux de rivières dits « classiques » (gestion de la ripisylve et embâcles) en contrepartie d'engagements de réalisation d'actions menées sur la restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité sur les ouvrages notamment.

Le calendrier imparti est le suivant :

- rédaction du document d'ici fin 2016,
- passage en commission des aides de l'Agence de l'Eau en mars 2017.

Pour autant, le document attendu est relativement concis (15 pages environ) et ne concerne que des actions sous maîtrise d'ouvrage du SBV. Le bureau doit se réunir prochainement pour se positionner et délibérer sur la proposition de l'Agence de l'Eau.

Le Président est confiant sur la réussite de la démarche, loue la qualité d'écoute du directeur de la délégation de l'agence de l'eau RM&C et l'engagement de l'équipe du SBV. Il félicite des financements attendus sur les travaux de rivières.

d. Appel à projet de l'Agence de l'Eau RM&C

M. BOILLIN explique que l'Appel à Projet (AAP) GEMAPI sur la « Démarche de restauration du champ d'expansion de crues de la ZH de la Noire Potte » (cf. délibération du CS du 17 mars 2016) a été retenu par l'AERM&C. Le coût de l'étude a été estimée à 30K€ (aide à 80%).

L'appel d'offres est terminé depuis le 4 novembre à 12h00. Deux Bureau d'Etudes ont répondu (ARTELIA et BURGEAP). L'analyse des offres se fera dans les prochains jours. L'objectif est de proposer un programme d'actions afin de rétablir une zone d'expansion des crues dans la ZH de la Noire Potte qui permettrait de protéger l'aval.

e. GEMAPI

Suite à une réunion le 23 mai avec la CU du Grand Dijon, deux réunions du CoPil « Inter Bassins » se sont déroulées le 30 juin et 14 octobre 2016. L'organisation future « probable » est la création d'un syndicat unique (Tille, Vouge et Ouche). Le Groupe de Travail « GEMAPI » du SBV se réunira, prochainement afin de faire le point sur les avancées.

f. Pluviométrie et hydrologie 2016

M. BOILLIN Nicolas présente les données sur la station de Dijon Longvic en 2016. En moyenne sur les dix premiers mois de l'année, il tombe 611.2 mm. Il a plu 733.6 mm, soit un excédent de 20 %. Il y a eu un excédent sur les six premiers mois de l'année de 52% et un déficit sur les suivants de 25%. Les débits des cours d'eau sont dans la moyenne de la saison.

g. Autres informations

- Une réunion a été organisée en juin avec les piégeurs référencés à la FREDON. La collecte aura lieu le 12 décembre 2016,
- L'entretien des banquettes sur la Vouge à Vougeot a été réalisé, au mois de septembre, à la demande des propriétaires,
- Une animation auprès de l'école primaire de Noiron-sous-Gevrey est programmée le 14 novembre puis en juin 2017,
- Une journée d'échanges entre les représentants des bassins Tille-Vouge-Ouche s'est déroulée, le 13 octobre 2016,
- Des fiches « rivières » sur de nombreux thèmes sont en cours d'élaboration (entretien des cours d'eau, espèces invasives...),
- La création d'une page FACEBOOK sur le bassin de la Vouge,
- M. LOIZON insiste sur la nécessaire communication à faire auprès des agriculteurs riverains quand le SBV intervient,
- MM COLLARDOT et BOUILLOT rappellent que des réunions sont organisées à l'initiative du SBV (manque de participation) ; c'est à posteriori que les personnes absentes se plaignent de l'absence d'informations.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et le personnel du SBV et lève la séance à 21 Heures 25. A l'invitation de la commune de Noiron sous Gevrey, l'assemblée partage le verre de l'amitié. Le Président l'en remercie.